



# ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Rectorat de l'académie de Créteil  
Service DPE 4  
Affaire suivie par :  
Tél : 01 57 02 60 41  
Mél : actesco.dpe@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu : le code de l'éducation ;
- Vu : le décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;
- Vu : l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu : l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu : l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant nomination des personnels intéressés en qualité de professeur de lycée professionnel stagiaire ;
- Vu : les propositions du jury académique du 5 juillet 2022.

## Arrêté

### Article 1 :

Sont admis(es) et titularisé(e)s après délibération du jury académique d'évaluation et de titularisation, les professeur(e)s de lycée professionnel stagiaires dont les noms figurent en annexe.

### Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter de la date de titularisation qui sera précisée ultérieurement dans des arrêtés individuels, et sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé.

### Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 21 juillet 2022

Secrétaire Général Adjoint,  
Directeur des Relations et des  
Ressources Humaines

Mehdi CHERFI



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ANNEXE

Jury académique des professeurs de lycée professionnel stagiaires – session de juin 2022

Professeur(e)s stagiaires admis(es) dans le corps des professeurs de lycée professionnel (secteur public)  
sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé

| Civilité | Nom d'usage | Nom de famille | Prénom   | Discipline | Année<br>du concours |
|----------|-------------|----------------|----------|------------|----------------------|
| MM       | NESRIN      | TASKIRAN       | OZBINGOL | HORTICULT. | 2021                 |